

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 07/04/2026

Présents :

JOSSERAND Aurélien, Maire	CHAVANT Eglantine, Conseillère
PERRIER Romain ; Adjoint	DOUSSON David, Conseiller
CLAIR MONINOT Valérie, Adjointe	FAYET Charlotte, Conseillère
CHALON Maxence, Adjoint	DARRAS Sandra, Conseillère
GERARD Sybille, Adjointe	MEGRET Caroline, Conseillère
JANICHON Bernard, Conseiller	CHATELET Sabine, Conseillère
KALLIN Anna, Conseillère	MORANDAS Patrice, Conseillère
CHERPIN Frédéric, Conseiller	THIERRY Amandine, Conseillère
RICHONNIER Joël, Conseiller	MOISSENET Nadine, Conseillère
DE BELLESCIZE Gilles, Conseiller	

Quorum : atteint conformément à la réglementation

Secrétaire de séance : Sybille GERARD

Date de la convocation : 31/03/2026

ORDRE DU JOUR

- **Procès-verbaux** : séances du 09/03 et 20/03/2026 - *Approbation*
- **Elus** – Indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux – *Examen et vote*
- **Conseil municipal** : Délégations du conseil municipal au Maire – *Examen et vote*
- **Finances** : Comptes de gestion 2025 (Comptable du Trésor Public) – *Examen et vote*
- **Finances** : Comptes administratifs 2025 (Budget Principal et Budget Assainissement collectif) – *Examen et vote*
- **Finances** : Décision modificative N°01 du budget principal 2026 – ajustement des dotations de l’Etat et contributions – *Examen et vote*
- **Restaurant scolaire** : Bilan 2025 - *Présentation*
- **Art et culture** : Participation à Rêves de cirque – *Examen et vote*
- **Centre communal d’action sociale (CCAS)** : Fixation du nombre d’administrateurs- *Examen et vote*
- **Centre communal d’action sociale (CCAS)** : Désignation des représentants du conseil municipal – *Examen et vote*
- **Commission communale des impôts directs (CCID)** : Proposition des candidats à la Direction Générale des Finances Publiques – *Examen et vote*
- **Commission appels d’offres/Mapa** : Désignation des membres - *Examen et vote*
- **Commissions communales** : Désignation des membres dans les diverses commissions communales.
- **Délégués aux instances extérieures** : Désignation des délégués S.I.E.A, Syndicat d’eau potable, C.N.A.S, C.N.I.L.
- **Désignation de référents dans différents domaines** : Bibliothèque, Local jeunes, crèche, A.L.N, prévention routière, défense, pandémie, ambroisie, fibre optique.
- Questions diverses
- Informations du Maire et des élus.

PROCES-VERBAUX : SEANCES DU 09/03 ET 20/03/2026 – APPROBATION

Les procès-verbaux sont soumis aux observations mais seront plus soumis au vote comme il d'usage ; le vote du PV n'étant pas une obligation.

Par conséquent, ces derniers seront rendus définitifs et arrêtés avec l'intégration des éventuelles observations des membres de l'équipe municipale.

Elus – Indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux – Examen et vote

Aucun changement des indemnités perçues par les élus. Les montants restent ceux du mandat précédent. En revanche, deux conseillers délégués de moins ce qui engendre une économie sur l'enveloppe annuelle des indemnités des élus.

P. MORANDAS souhaite une communication transparente à ce sujet. Il précise que l'économie est due aux deux conseillers délégués en moins. Cependant, dans l'éventualité d'un poste de vice-président à la Communauté de Communes de la Dombes pour A. JOSSERAND, cela engendrerait des coûts nouveaux pour la Commune compte-tenu des cotisations que cela implique.

A. JOSSERAND répond que la transparence sera en effet donnée si l'éventualité se confirme.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24 et R 2123-23,
 - Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal et d'élection de la municipalité du 20 mars 2026,
 - Considérant que la commune compte 1 584 habitants,
 - Considérant la délibération N°D2026-13 qui fixe le nombre d'adjoints à 4
 - Considérant que les indemnités brutes maximales du Maire et des adjoints, calculées en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique sont donc respectivement de 2 289.56 € (taux maximal de 55.7%) pour le Maire et de 878.83 € pour les adjoints (taux maximal de 21.38%)
 - Considérant l'expression du maire à ne pas bénéficier de l'indemnité maximale,
 - Considérant l'arrêté A2026-31 de délégations de fonctions et de signature aux adjoints et à deux conseillers,
- **DECIDE de fixer** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, comme suit :

- Maire..... 38,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Adjoints..... 13,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Conseillers délégués..... 5,15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- **DECIDE** que ces indemnités prendront effet dès lors que seront exécutoires la présente délibération et l'arrêté de délégations de fonctions consenties aux adjoints et aux conseillers délégués.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées est annexé à la présente délibération.

Fonction	Nom - prénom	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant mensuel brut (valeur avril 2026)
Maire	JOSSERAND Aurélien	38,60	1 586.66 €
1 ^{er} adjointe	PERRIER Romain	13,30	546.70 €
2 ^{ème} adjoint	CLAIR-MONINOT Valérie	13,30	546.70 €
3 ^{ème} adjointe	CHALON Maxence	13,30	546.70 €
4 ^{ème} adjoint	GERARD Sybille	13,30	546.70 €
Conseiller délégué	JANICHON Bernard	5,15	211.69 €
Conseillère déléguée	MEGRET Caroline	5,15	211.69 €
TOTAL MENSUEL BRUT			4 196.84 €

PV - Séance du 07/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – EXAMEN ET VOTE

N. MOISSENET précise que ces délégations permettent de prendre des décisions rapides en cas de nécessité et d'être réactif sans attendre de réunir le conseil municipal. Un état des lieux des bons de commande signés par délégation sera effectué par le Maire tous les trimestres.

Les délégations proposées restent les mêmes que celles du mandat précédent.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,
- Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances du conseil municipal,

-DECIDE en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, **de déléguer au maire**, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 10 000 € HT,
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code,
- intenter au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les juridictions suivantes :
 - saisine et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (tribunal administratif, cour administrative d'appel, conseil d'Etat) pour les contentieux de l'annulation, les contentieux de pleine juridiction,
 - saisine et représentation devant les juridictions civiles et pénales (tribunaux judiciaires, cour d'appel et cour de cassation, y compris pour les dépôts de plainte, avec constitution de partie civile).
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €,
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

FINANCES : COMPTES DE GESTION 2025 (COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC) – EXAMEN ET VOTE

Lecture des comptes de gestion du budget principal et du budget annexe assainissement collectif 2025 par Sybille GERARD, adjointe aux finances. Ces derniers sont conformes aux comptes administratifs 2025 de la commune.

Après s'être fait présenter l'ensemble des écritures et décisions du budget primitif du budget « principal » et du budget « Assainissement collectif » de l'exercice 2025,

Après s'être vu présenté les résultats des comptes de gestion 2025 du budget « Principal » et de « l'assainissement collectif » dressé par le comptable,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget « Principal » et du budget « assainissement collectif » de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

PV - Séance du 07/04/2026

Statuant sur l'exécution des budgets « Principal » et « assainissement collectif » de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les résultats des comptes de gestion 2025 des budgets « Principal » et « Assainissement collectif » sont conformes aux écritures comptables des comptes administratifs 2025 de la commune,

Considérant la gestion exercée et M. VIRICEL Lionel, comptables du Trésor, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestion des budgets « Principal » et « Assainissement collectif » dressé par le comptable du Trésor pour l'exercice 2025.

FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF) – EXAMEN ET VOTE

Lecture des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe assainissement collectif 2025 par Sybille GERARD, adjointe aux finances.

Monsieur le Maire précise que le résultat de l'exercice du budget principal 2025 s'élève à 45 K€ et que la capacité d'autofinancement (CAF) projetée pour 2026 est de 10 K€. Pour mémoire, par le passé, la CAF se situait entre 180 K€ et 200 K€ sur les 25 dernières années à Neuville. Cette baisse, visible depuis 2024, s'explique par l'investissement engagé pour le projet commerces et son parking.

En revanche, il convient d'être très vigilant sur les deux ou trois années à venir.

Monsieur le Maire explique que la CAF brute doit financer le capital des emprunts. A ce jour, il faudrait donc que cette dernière soit à minima à 116 K€ puisque le remboursement des emprunts en 2026 est de 116 K€.

Monsieur le Maire ajoute que le résultat en fonctionnement de 343 K€ et celui de l'investissement de 366 K€ laisse paraître un montant reporté de 700 K€ pour 2026. Or, c'est une lecture en « trompe l'œil » car il convient de déduire un remboursement d'emprunt à hauteur de 550 K€ qui devait être comptabilisé en 2025 et dont l'écriture a été effectuée en 2026.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter les budget primitifs « Principal » et « Assainissement et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Au vu des résultats du compte administratif 2025 du budget « Principal », lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2025 « budget Principal »	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	2 067 715.66	1 803 519.02
Dépenses	2 021 884.48	1 261 398.77
Résultat de l'exercice	45 831.18	542 120.25
Résultat reporté exercice 2024	297 540.33	- 175 521.20
Résultat de clôture 2025	343 371.51	366 599.05

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2025 du budget principal de la commune.

Au vu des résultats du compte administratif 2025 du budget « assainissement », lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2025 « budget Assainissement »	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	102 506.69	812 412.90
Dépenses	79 662.42	843 041.01
Résultat de l'exercice	22 844.27	- 30 628.11
Résultat reporté exercice 2024	180 190.88	126 885.77
Résultat de clôture 2025	203 035.15	96 257.66

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2025 du budget ASSAINISSEMENT de la commune.

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET PRINCIPAL 2026 – AJUSTEMENT DES DOTATIONS DE L'ETAT ET CONTRIBUTIONS – EXAMEN ET VOTE

Monsieur le Maire précise que cette décision modificative est due à la réception après le vote du budget de mars 2026 du document relatif aux contributions et dotations. Par rapport au prévisionnel, il convient d'ajouter 10 K€ et par conséquent d'ajuster le budget.

Cet ajustement de recette va permettre de financer les dépenses non prévues au budget. En l'occurrence, la réception d'une facture résiduelle reçue pour solde des travaux réalisés en 2025 sur l'opération 310 « place des commerces ». Mais également, concernant l'opération 304 « bâtiment des commerces » où une dépense complémentaire sera nécessaire. Monsieur le Maire explique qu'en prenant connaissance du dossier, il a constaté que la voirie et le parking des commerces étaient actuellement dans le domaine privé. Or ces derniers doivent basculer dans le domaine public. Pour ce faire il est nécessaire de faire appel à un géomètre ajouté à des frais de notaire.

De plus, Monsieur le Maire informe du changement concernant le projet de clôture en limite de propriété avec l'Épicerie des Dames avec soubassement en gabion. Finalement, ce sera une clôture rigide en anthracite avec un soubassement en béton et des espaces végétalisés devant.

Après rencontre avec l'Épicerie des Dames, ces dernières sont demandeuses de cette alternative ainsi que de l'alignement des limites séparatives initialement courbé qui sera remis droit. Cela permettra en certains points un recul de 50 ou 80 cm de la clôture au profit d'un espace paysager. Le nouveau devis prenant en compte ces modifications permet de faire une économie de l'ordre de 3 K€.

De plus, la commande de la clôture en gabion passée à l'entreprise Roger Martin qui devait être sous traitée à l'entreprise PERRIER TP a été annulée. Comme énoncé, Romain PERRIER étant élu, son intervention aurait pu être de nature à former un conflit d'intérêt. La société PERRIER TP n'interviendra donc pas sur cette opération.

Monsieur le Maire demande à Romain PERRIER de ne pas prendre part au vote étant lié précédemment dans ce dossier par son entreprise.

Considérant la communication des montants des dotations de l'Etat pour l'année 2026,
Considérant les éléments des bases d'impositions sur l'état 1259 liés aux contributions pour l'année 2026,
Considérant que le budget 2026 a été voté avant réception des éléments de dotations et de l'estimatif des bases d'impositions des taxes foncières,

Il y a lieu de procéder à une décision modificative du budget pour réajuster les montants au vu des éléments communiqués,

Romain PERRIER se retire du vote, pour être concerné dans le marché qui avait été attribué dans l'opération 310.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec **18 voix POUR** :

- **VALIDE** la décision modificative du budget Principal de la commune comme suit :

Intitulé de la D.M. : DM 01 - Ajustement des dotations de l'Etat et Contribution:

Crée le 07/04/2026

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023		10 283,00			
Impôts directs locaux 731				73111		-1 825,00
Dotation forfaitaire des communes 74				74111		483,00
Dotation de solidarité rurale (DSR) 74				741121		2 928,00
Dotation nationale de péréquation () 74				741127		1 075,00
Dotations aux élus locaux 74				742		3 888,00
État – Compensation au titre des ex 74				74833		3 734,00
Fonctionnement			10 283,00			10 283,00
Virement de la section de fonctionn 040				021	H.O.	10 283,00
Immobilisations corporelles en cour 23	231	304	3 000,00			
Immobilisations corporelles en cour 23	231	310	7 283,00			
Investissement			10 283,00			10 283,00

RESTAURANT SCOLAIRE : BILAN 2025 – PRESENTATION

Monsieur le Maire présente le bilan du restaurant scolaire 2025 joint au présent procès-verbal. Il souligne le reste à charge de la commune qui évolue d'année en année pour être sur ce bilan 2025 à 87 K€ contre 24 K€ en 2015 et 55 K€ en 2020.

Il indique qu'il faudra réfléchir et trouver une solution pour maîtriser et contenir ce reste à charge communal afin de pérenniser ce service essentiel.

N. MOISSENET ajoute que cette évolution tient au personnel communal qui surveille les enfants avant et après le service de cantine pour lequel une augmentation des salaires a eu lieu sur le mandat précédent.

P. MORANDAS ajoute qu'il paraît utile de dissocier la partie repas et garderie pour permettre aux familles de récupérer des aides de la Caisse d'Allocations Familiales sur la partie périscolaire.

Monsieur le Maire répond que cette action est déjà identifiée en effet.

ART ET CULTURE : PARTICIPATION A REVES DE CIRQUE – EXAMEN ET VOTE

Monsieur le Maire précise que Rêves de Cirque intervient chaque année en juin à Neuville depuis 6 ans. Avec cette année électorale, le programme était bouclé. Il a tout de même sollicité une date pour ce temps culturel.

N. MOISSENET ajoute qu'il n'y avait pas assez de compagnies pour honorer les spectacles chaque année. De ce fait, Neuville devait fonctionner en binôme avec Condeissiat avec une prestation une année sur deux.

M. CHALON intervient pour dire qu'il restait finalement deux dates auxquelles s'ajoute l'ouverture d'une supplémentaire. Ce qui a permis à la commune de Neuville de se positionner mais sans pouvoir choisir la date, celle-ci étant imposée le 13 juin.

Monsieur le Maire complète en indiquant que cette année il y aura une nouveauté avec la possibilité que la première partie du spectacle soit faite par une association de la commune.

M. Le Maire expose que dans le cadre du festival « Rêves de Cirque 2026 » organisé cet été par le Centre Social « La Passerelle » de Chatillon-sur-Chalaronne, la Commune de Neuville accueillerait un spectacle le Samedi 13 juin 2026. L'accueil de ce spectacle nécessite la signature d'une convention de co-organisation entre la Passerelle et la Commune. Ce document prévoit, entre autres, la participation financière de la commune au coût du cachet artistique de 1 100 €

PV - Séance du 07/04/2026

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE son accord** à l'accueil d'un spectacle dans le cadre du festival « Rêves de Cirque 2026 » organisé par le Centre Social « La Passerelle » de Chatillon-sur-Chalaronne,
- **APPROUVE** la convention de co-organisation à intervenir avec « La Passerelle »,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir et les documents nécessaires à son exécution.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS- EXAMEN ET VOTE

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à main levée, à l'unanimité :

VU les articles L 123-6 et R 123-7 du code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT la proposition du maire de fixer à 12, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

- **DECIDE de FIXER** à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS), outre le maire qui en est président de droit, soit : 6 membres élus en son sein par le conseil municipal et 6 membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal mentionnées à l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL – EXAMEN ET VOTE

Le conseil municipal procédant à scrutin secret,

VU l'article R 123-8 du code de l'action sociale et des familles,

VU sa délibération du même jour fixant le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,

CONSIDERANT que les membres sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

PROCÈDE à la désignation de ses membres pour siéger au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

1^{er} tour du scrutin :

Une liste composée des candidats suivants est proposée :

Valérie CLAIR-MONINOT
Eglantine CHAVANT
Charlotte FAYET
Sybille GERARD
Bernard JANICHON
Amandine THIERRY

Votants..... : 19

Bulletins nuls ou blancs..... : 0

Suffrages exprimés..... : 19

Ont obtenu : **19 Voix** pour la liste présentée des membres ci-dessus.

Les membres de la liste présentée ci-dessus ayant obtenu 19 voix, sont proclamés élus membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) : PROPOSITION DES CANDIDATS A LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES – EXAMEN ET VOTE

Monsieur le maire expose que l'article L. 1650 du Code général des impôts (C.G.I.) prévoit que, dans chaque commune, il est institué une Commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) composée du maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de moins de 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

PV - Séance du 07/04/2026

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le directeur départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits un des rôles des impositions directes locales dans la commune.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux de mars 2026 et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au conseil municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission communale des impôts directs.

Le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité** :

- **PROPOSE** la liste des candidats ci-après pour siéger à la Commission communale des impôts directs (CCID) :

Commissaires TITULAIRES		
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune de domicile</i>
CHEVREL	Alain	Neuville-les-Dames
BONNE	Michel	Neuville-les-Dames
ALLAIS	Danielle	Neuville-les-Dames
PERRET	Marie-Louise	Neuville-les-Dames
BOUVARD	Jacques	Neuville-les-Dames
VOLLAND	Thierry	Neuville-les-Dames
RICOL	Pierre	Neuville-les-Dames
CARRAGE	Patrick	Neuville-les-Dames
GRAND	Mireille	Neuville-les-Dames
MERCIER	Véronique	Neuville-les-Dames
MOISSENET	Nadine	Neuville-Les-Dames
VILLIERS	Laurent	Vonnas
Commissaires SUPPLEANTS		
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune de domicile</i>
JANODET	Jean	Neuville-les-Dames
CURT	Jean-Pierre	Neuville-les-Dames
BRUNET	Sylviane	Neuville-les-Dames
DUVERMY	Christiane	Neuville-les-Dames
DUGAS	Pablo	Neuville-les-Dames
PETIT	Jacques	Neuville-les-Dames
BIAJOUX	Alain	Neuville-les-Dames
REVOL	Nicole	Neuville-les-Dames
JUVANON	Monique	Neuville-les-Dames
BONNE	André	Neuville-les-Dames
CHAPELAND	Michel	Condeissiat
RONJON	Didier	Chanoz-Châtenay

COMMISSION COMMUNALE MAPA : DESIGNATION DES MEMBRES - EXAMEN ET VOTE

Commission MAPA et non CAO. De ce fait, pas de vote à bulletin secret car c'est une commission communale.

Monsieur le Maire propose les délégués suivants :

Titulaires : Sybille GERARD – Romain PERRIER – Gilles DE BELLESCIZE

Suppléants : David DOUSSON – Maxence CHALON – Patrice MORANDAS

Sont désignés pour constituer la commission communale MAPA :

3 Titulaires : Sybille GERARD, Romain PERRIER, Gilles DE BELLESCIZE

3 Suppléants : David DOUSSON, Maxence CHALON, Patrice MORANDAS

COMMISSIONS COMMUNALES : DESIGNATION DES MEMBRES DANS LES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES.

Sont désignés dans les diverses commissions communales :

<i>Intitulé de la commission</i>	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres Suppléants</i>
Commission Finances/Economie	<u>Président</u> : Sybille <u>Membres</u> : Aurélien, Gilles, Joël, Sandra, Patrice	
Commission travaux et urbanisme	<u>Président</u> : Romain <u>Membres</u> : Aurélien, Gilles, Anna, David, Joël, Frédéric, Patrice	
Commission scolaire et vie associative	<u>Président</u> : Valérie <u>Membres</u> : Aurélien, Bernard, Eglantine, Charlotte, Sabine, Anna, Amandine	
Commission animation/communication	<u>Président</u> : Caroline <u>Membres</u> : Aurélien, Sabine, Sandra, Frédéric, Charlotte, Nadine	
Commission C.M.J Conseil Municipal Enfants	<u>Président</u> : Maxence <u>Membres</u> : Aurélien, Sandra, Valérie, Sybille, Amandine	
Commission Patrimoine	<u>Président</u> : Maxence <u>Membres</u> : Aurélien, Frédéric, David, Caroline	
Commission Contrôle Liste Electorale (Adjoints non éligibles)	<u>3 Membres de la liste majoritaire</u> Anna, Gilles, Sabine <u>2 Membres de la liste minoritaire</u> Patrice, Nadine	

Monsieur le Maire indique que les commissions Conseil Municipal des Jeunes et Patrimoine sont nouvelles et ouvertes aux habitants.

P. MORANDAS questionne sur la procédure pour annoncer les commissions ouvertes aux habitants.

Monsieur le Maire répond que le « Neuvill'infos » notamment permettra de transmettre cette information et solliciter les habitants.

DELEGUES AUX INSTANCES EXTERIEURES : DESIGNATION DES DELEGUES S.I.E.A, SYNDICAT D'EAU POTABLE, C.N.A.S, C.N.I.L.

Est désigné pour le représenter au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales :

Sybille GERARD	Délégué des élus
----------------	------------------

Sont désignés les délégués pour représenter la commune de Neuville les Dames au sein du Comité Syndical du SIEA :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
David DOUSSON	Gilles DE BELLESCISE	Patrice MORANDAS

Sont désignés pour représenter la commune au Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône :

Romain PERRIER	Délégué titulaire
Amandine THIERRY	Délégué Suppléant

PV - Séance du 07/04/2026

Est désigné pour représenter la commune à la Commission Nationale Informatique et Libertés :

Frédéric CHERPIN	Correspondant
------------------	---------------

DESIGNATION DE REFERENTS DANS DIFFERENTS DOMAINES : BIBLIOTHEQUE, LOCAL JEUNES, CRECHE, A.L.N, PREVENTION ROUTIERE, DEFENSE, PANDEMIE, AMBROISIE, FIBRE OPTIQUE.

Sont désignés correspondants ou référents communaux dans les différents organismes suivants :

<i>Organismes</i>	<i>Correspondants</i>
Prévention routière	1 correspondant Frédéric CHERPIN
Défense nationale (conseiller municipal en charge des questions de défense)	1 conseiller en charge des questions de défense Frédéric CHERPIN
Commission Nationale Informatique et Libertés	1 correspondante Frédéric CHERPIN
Pandémie	1 correspondante Anna KALLIN
Référent ambroisie	1 référent Joël RICHONNIER
Référent déploiement fibre optique (Syndicat intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain)	1 référent David DOUSSON
Référent Bibliothèque	1 référent Valérie CLAIR-MONINOT

- Association « Animation et Loisirs à Neuville » - 2 titulaires

Maxence	TITULAIRE
Sandra	TITULAIRE

- Association Familles Rurales (Crèche-Halte garderie « Les Bambins de l'Arche ») - 2 titulaires – 2 suppléants

Aurélien	TITULAIRE
Sabine	TITULAIRE

Valérie	SUPPLEANT
Amandine	SUPPLEANT

- Association « le Local » (Club des jeunes) - 3 titulaires - 3 suppléants

Maxence	TITULAIRE
Sandra	TITULAIRE
Nadine	TITULAIRE

Charlotte	SUPPLEANT
Sabine	SUPPLEANT
Caroline	SUPPLEANT

PV - Séance du 07/04/2026

Sybille	TITULAIRE
Nadine	SUPPLEANT

Monsieur le Maire propose d’intervertir les points 16 et 17 pour éviter la redondance. Il ajoute que le point 17 aura pour nouvel intitulé « Informations du Maire et des élus » et non plus « Informations du Maire et des adjoints » afin que chaque élu puisse s’exprimer.

INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ELUS.

Monsieur le Maire remercie les élus sortants pour le transfert d’information des dossiers.

Travaux d’assainissement :

Les travaux d’assainissement sont répartis en trois phases. La phase une arrive à son terme. Une réunion de chantier a eu lieu pour lister les travaux restants de cette phase. A savoir : l’enrobé sur les trottoirs en bas du village, place de la mairie et l’accès au parking des commerces (démarrage le 08/04) ; le marquage au sol est prévu d’ici la fin du mois d’avril.

N. MOISSENET ajoute que le marquage au sol est à refaire également à d’autres endroits comme rue des Sablonnières par exemple. A prévoir en interne par les agents.

Travaux divers :

En bas du village, après le dos d’âne, il y aura la création de deux espaces paysagers sur le trottoir suffisamment large pour réengager l’équipe fleurissement. Les travaux seront effectués par les agents technique. Cela permettra de valoriser à moindre coût l’entrée du village.

Rue de la poste, face à la mairie, bâtiment anciennement chez DOUSSON, une belle rénovation a été faite par un propriétaire privé. Concernant la réhausse de la cour, la commune s’était engagée à prendre à sa charge la réfection du trottoir. Monsieur le maire a repris contact avec le propriétaire et l’engagement ne sera pas honoré. Le devis de 2 500 € HT est annulé pour raison d’équité avec les habitants. Le propriétaire fera lui-même les travaux.

Concernant les travaux de renouvellement des canalisations d’eau potable, route de Condeissiat, une rencontre a eu lieu avec le Syndicat Bresse Dombes Saône afin de partager les travaux à venir (place du Chapitre et rue du Cani). En effet, les habitants ont subi huit mois de travaux et il est souhaitable de temporiser. Les travaux sont donc décalés à l’automne, et ce également pour éviter les débordements sur la période estivale avec les fêtes qui auront lieu place du Chapitre.

Pour l’avenir, les travaux (enrobé, assainissement, eau potable, etc…) seront partagés afin de les coordonner dans un ordre cohérent. Une rencontre est prévue prochainement avec l’agence de l’eau.

Le radar pédagogique situé route de Condeissiat, à l’entrée du village sera prochainement déplacé. En effet, l’entrée du village a été reculée et le radar pédagogique est à présent positionné trop loin. Ce déplacement sera fait par les agents et en accord avec les propriétaires des terrains.

Une intervention urgente à prévoir : traversée de la route du Bouchet. L’eau s’est infiltrée sous le busage. Cela représente un risque d’accident mais également que la chaussée se dégrade davantage. Un devis de l’entreprise SOCAFL pour 3 840 € HT a été mis en concurrence et c’est l’entreprise RAVOUX Jean-Luc qui effectuera les travaux pour 2 100 € HT. Une nouvelle économie de 1 740 € HT.

Des buses ont été enlevées par la commune, sur l'entrée privée d'un terrain agricole route des Gouttes. Le propriétaire demande à refaire le busage. Avec la récupération potentielle des buses route du Bouchet, la commune peut répondre favorablement à cette demande à moindre coût.

Commerces :

Monsieur le Maire informe qu'il a noté l'absence de l'existence d'un syndic de copropriété pour le bâtiment du Clos du Verger Boisson. De plus, il a demandé le report de l'Assemblée Générale constitutive du syndic initialement prévue le 22 avril au 21 mars au 6 mai 2026 afin de prendre connaissance du dossier.

R. PERRIER précise que le réaligement permettra le gain d'une place de parking pour l'Épicerie des Dames sur son tènement privé.

Une rencontre avec Mme NORD, buraliste a eu lieu afin de finaliser le projet de bail commercial qui a débuté en août 2025. Une délibération sera à prendre lors d'un prochain conseil municipal pour la signature du bail. Quelques informations concernant ce dernier :

- notamment une franchise de 6 mois du loyer a été demandée. Accord à condition que le bail commence le 1^{er} mai 2026 ce qui ferait un premier loyer perçu au 1^{er} novembre 2026. Dans le cas d'un emménagement différé pas de modification pour le démarrage du 1^{er} loyer perçu.
- de plus, l'autorisation de travaux pour coquille vide est à la charge de la commune. La commune a financé en complément une attestation de travaux en version équipée alors que cela est du ressort du locataire habituellement.

Prochainement, un rendez-vous est pris avec M. GUICHARD, architecte, pour faire un état de ce qu'il reste à finir en travaux.

Concernant l'installation d'un boulanger dans les locaux, deux visites de courtoisies ont été faites. Il est nécessaire d'élargir l'action pour trouver un preneur. Un rendez-vous est prévu avec la CCI et la Chambre des Métiers. La Communauté de Communes de la Dombes a été sollicitée pour faire paraître l'annonce sur les 22 panneaux lumineux ; annonce qui est déjà en place.

Synthèse des quinze premiers jours de mandat :

Le niveau des finances de la commune nécessite d'être encore plus vigilant pour relever significativement la capacité d'autofinancement afin de réaliser les projets à venir. De ce fait, plusieurs devis ont été challengés et ont permis les économies suivantes :

- Rue de la Poste : - 2 K€
- Clôture des commerces : - 3 K€
- Route du Bouchet : - 1 K€
- Indemnités des élus : - 5 K€ par an (2 conseillers délégués en moins)
- PC écoles : Le poste informatique du maire a été remis aux maîtresses et celui de la conseillère déléguée à la Communication remis à la Bibliothèque. Ces demandes ont été honorées et engendre des dépenses en moins. Les nouveaux élus ont souhaité utiliser leur PC personnels afin de répondre aux demandes des écoles et de la bibliothèque.

Cela qui représente environ 13 K€ de dépenses en moins.

Courrier de la Préfecture de l'Ain :

La Préfecture de l'Ain a adressé un courrier en date du 30 juillet 2025 pour répondre défavorablement à la demande de subvention d'un montant de 52 000 € au titre de la DSIL pour le réaménagement du centre bourg et de la place des commerces. Les motifs sont que le projet porte faiblement sur la transition écologique mais également sur la situation financière de la commune. En effet, madame la Préfète avait déjà alerté la collectivité à veiller sur l'évolution du couple « charges et produits réels de fonctionnement » dans la perspective d'améliorer la capacité d'autofinancement et de couvrir le remboursement de l'annuité en capital de la dette.

Rencontres :

Monsieur le Maire liste les différentes rencontres effectuées ces derniers jours et celles à venir.

Rencontres effectuées :

- Agence PROST pour le dossier vente de l'Aubier. Souhait d'analyser le projet avant de signer afin de ne pas se retrouver dans une situation non pérenne.
- Présidente et directrice de crèche pour faire un point.
- Directrice d'école. Sollicite de revoir l'éclairage des salles de classes notamment.
- AG de la nouvelle association de Chasse créée en 2025.

Rencontres à venir :

- M. SOLER du Trésor Public afin de faire un point sur la situation financière de la commune.
- Cuivres en Dombes pour la partie hors saison.

Communauté de Communes de la Dombes :

Une présentation des services a eu lieu le 02 avril à l'ensemble des nouveaux élus.

C. FAYET indique que cette réunion a permis la présentation des différents pôles afin de mettre en évidence toutes les compétences de la communauté de communes.

Assemblées générales des associations :

Monsieur le Maire souhaite que les convocations des assemblées générales des associations soient relayées à l'ensemble des élus afin d'être informés mais sans obligation de s'y rendre.

Assemblées générales à venir pour lesquelles les référents sont invités à s'y rendre :

- 18 avril : SIEA.
- 22 avril : MARPA.
- 11 mai : crèche

Association Fleurs et couleurs Neuvilleises :

Association qui se relance avec la vente de fleurs et légumes dont les commandes sont à rendre pour le 9 avril et le retrait le 25 avril.

Prochains rendez-vous :

- 14 avril : soirée des partenaires pour le Marathon (présence du Maire et Dorian Thierry).
- 28 avril à 18h30 : Session d'échange pour la présentation des élus et des agents
- 05 mai à 19h30 : conseil municipal n° 5.
- 13 juin à 9h00 : visite des bâtiments publics par la nouvelle équipe municipale.

QUESTIONS DIVERSES

N. MOISSENET souhaite avoir les numéros de téléphone de tous les élus.

Monsieur le Maire confirme que le tableau avec les coordonnées de chacun sera partagé. De même un groupe WhatsApp sera créé pour les 19 élus du conseil municipal mais également pour chaque commission.

R. PERRIER évoque la réception des travaux d'assainissement de la tranche 1 d'ici trois semaines et sollicite le retour les élus en cas de constatation d'un souci. Il ajoute que M. Michel JEULIN sera convié à cette réception de travaux ayant été en charge de ce dossier.

Dates des commissions à venir :

- Finances : 29 avril à 20H00
- CCAS : 30 avril à 20h00
- Communication : 13 avril à 20h00
- Travaux, urbanisme : 12 mai à 20h00
- Vie scolaire : 13 mai à 20h00
- Conseil Municipal des Jeunes : 28/05 à 20h00
- Patrimoine : 01 juin à 20h00

Le Neuvill'infos est prévu deuxième quinzaine de mai. Il sera réalisé sur le rythme de trois éditions par an (janvier, mai et octobre).

La séance est levée à 21h44.

La secrétaire de séance,

Sybille GERARD



Le Maire,

Aurélien JOSSERAND

